

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE..... 3402

2. ORDRE DU JOUR..... 3402

2026 09 150 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026
.....3402

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 3403

2026 09 151 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026.....3403

4. QUESTIONS ET SUIVI, S’IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026 3403

5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS..... 3403

6. LES RAPPORTS 3403

6.1. RAPPORT DU MAIRE.....3403

6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....3403

6.3. RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL.....3404

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....3404

7. ADMINISTRATION..... 3404

2026 09 152 7.1. OFFRE DE SERVICE CAIN LAMARRE POUR 2027 3404

2026 09 153 7.2. EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE’S RIVER ET FAVREAU DANS LE CADRE DU PAVL 2026-2027– DOSSIER LJF78439.....3404

2026 09 154 7.3. RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – DEMANDE DE NORMES MOINS CONTRAIGNANTES – DEMANDE D’APPUI.....3404

2026 09 155 7.4. APPUI AU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES.....3405

8. URBANISME.....3406

2026 09 156 8.1. AUTORISATION DE CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS
.....3406

2026 09 157 8.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN D’AMÉNAGEMENT FORESTIER– GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS.....3406

9. VOIRIE MUNICIPALE 3407

2026 09 158 9.1. AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR UN BOUT DU CHEMIN FAVREAU.....3407

10. HYGIÈNE DU MILIEU 3407

2026 09 159 10.1. AUTORISATION DE BRANCHEMENT DU PZ-6 DANS PUIITS 6.....3407

2026 09 160 10.2. AUTORISATION D’ACHAT D’UNE SONDÉ POUR LE PUIITS 2.....3408

2026 09 161 10.3. AUTORISATION DE L’INSTALLATION D’UNE CLÔTURE AUTOUR DU PUIITS 6 ET DU PZ- 6.....3408

2026 09 162 10.4. OFFRE DE SERVICE NO 16626 – SUPPORT PROFESSIONNEL ET SUIVI D’EXPLOITATION – AUTOMNE 2026.....3408

11. SÉCURITÉ.....3409

2026 09 163 11.1. OFFRES DE SERVICES SOS BORNES SÈCHES # 2026_097_001 ET 2026_097_002.....3409

12. LOISIRS ET CULTURE..... 3409

2026 09 164 12.1. SUBVENTION CAMPS JOUR POUR LES ENFANTS DE STE-EDWIDGE.....3409

2026 09 165 12.2. CONSTRUCTION D’UN ESPACE D’ENTREPOSAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ SUR LE THÉÂTRE.....3410

2026 09 166 12.3. ENTENTE SUR L’UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK
.....3410

13. CORRESPONDANCE 3411

13.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE.....3411

14. TRÉSORERIE..... 3411

2026 09 167 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D’AOÛT 2026.....3411

2026 09 168 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2026.....3412

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS..... 3412

2026 09 169 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....3412

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 8 septembre 2026, à 19h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Carol-Anne Côté	Monsieur Anthony Masson
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Réjean Masson

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2026 09 150 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 avec modification

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Offre de service Cain Lamarre pour 2027
- 7.2. Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins pour le projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau dans le cadre du PAVL 2026-2027– Dossier LJF78439
- 7.3. Régie du bâtiment du Québec – Demande de normes moins contraignantes – Demande d'appui
- 7.4. Appui au Programme établissements accessible

8. Urbanisme

- 8.1. Autorisation de changement de signataire – Groupement forestier des Cantons
- 8.2. Acceptation de la soumission pour le renouvellement du plan d'aménagement forestier – Groupement forestier des Cantons

9. Voirie

- 9.1. Autorisation de travaux de réhabilitation sur un bout du chemin Favreau

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Autorisation de branchement du PZ-6 dans puits 6

- 10.2. Autorisation d'achat d'une sonde pour le puits 2
- 10.3. Autorisation de l'installation d'une clôture autour du puits 6 et du PZ- 6
- 10.4. Offre de service no 16626 – Support professionnel et suivi d'exploitation – Automne 2026

11. Sécurité

- 11.1. Offres de services SOS bornes sèches # 2026_097_001 et 2026_097_002

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Subvention camps de jour pour les enfants de Ste-Edwidge
- 12.2. Construction d'un espace d'entreposage au Centre communautaire situé sur le théâtre
- 12.3. Entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'août 2026
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 8 septembre 2026

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2026 09 151 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 3 août 2026

La greffière-trésorière adjointe dépose le rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Monsieur Érick Brière, inspecteur en voirie est présent, ainsi que Mme Nicole Pinsonneault

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2026 09 152 7.1. OFFRE DE SERVICE CAIN LAMARRE POUR 2027

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service dans le cas ou la municipalité aurait recours aux services professionnels de Cain Lamarre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D' le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 153 7.2. EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE'S RIVER ET FAVREAU DANS LE CADRE DU PAVL 2026-2027 – DOSSIER LJF78439

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour effectuer le projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau dans le cadre du PAVL 2026-2027 – volet redressement et sécurisation – Dossier LJF8439 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie l'émission d'un financement temporaire au montant de 1 332 374 \$ dans le cadre du programme PAVL 2026-2027 ;

QUE ce financement porte intérêt au Taux préférentiel de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ;

QUE le montant demandé est pour exécuter des travaux de réfection des chemins de Moe's River et Favreau

QUE monsieur le maire Bernard Marion et madame Brigitte Desruisseaux directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer tous les documents pertinents à cette demande.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 154 7.3. RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – DEMANDE DE NORMES MOINS CONTRAIGNANTES – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulière applicables à certaines municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que la RBQ la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci

prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des programmes d'aide financière du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT que la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur conception jusqu'à la mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de nouvelles normes en cours de projet peut engendrer des coûts additionnels importants, des délais supplémentaires ainsi que des honoraires professionnels additionnels afin d'assurer la conformité des projets ;

CONSIDÉRANT que ces modifications peuvent compromettre la viabilité financière de certains projets municipaux et entraîner l'abandon ou le report de réalisations essentielles pour les collectivités ;

CONSIDÉRANT que plusieurs adaptations au Code national du bâtiment pourraient favoriser une meilleure gestion des fonds publics tout en maintenant des normes de qualité et de sécurité adéquates ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande adressée à la Régie du bâtiment du Québec visant à modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- De permettre la construction selon les normes en vigueur au moment de la conception du bâtiment ;
- De maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle prévues au Code national du bâtiment 2015 ;
- De considérer l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant les superficies requises lorsque cela est possible, sans compromettre les objectifs de développement durable ;

D'inviter les municipalités et les MRC du Québec à transmettre à la Régie du bâtiment du Québec les normes moins contraignantes qu'elles appliquent sur leur territoire et qui diffèrent de celles prévues au Code de construction ;

ET de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie du bâtiment du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la MRC de Coaticook ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Coaticook pour appui et suivi.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 155

7.4. APPUI AU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLE

CONSIDÉRANT que plusieurs bâtiments à vocation communautaire, culturelle, religieuse ou sociale jouent un rôle important dans la vie des municipalités et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité universelle de ces bâtiments est essentielle afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées, aux aînés ainsi qu'aux familles avec des jeunes enfants de participer pleinement aux activités offertes dans la communauté;

CONSIDÉRANT que le Programme Petits établissements accessible (PEA) de la Société d'habitation du Québec permettait d'offrir une aide financière afin de réaliser des travaux visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics ou communautaires;

CONSIDÉRANT que la suspension de ce programme limite considérablement la capacité des organismes et des municipalités à réaliser des travaux d'adaptation essentiels;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives locales visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les communautés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton appuie les démarches visant le rétablissement du Programme Petits établissements accessible (PEA) afin de permettre aux municipalités, aux fabriques, aux organismes et aux autres gestionnaires de bâtiments communautaires d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de travaux améliorant l'accessibilité des bâtiments.

QUE la Municipalité demande au Gouvernement du Québec, à la Société d'habitation du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir ce programme ou de mettre en place un programme équivalent ;

QU'une copie de la résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Société d'habitation du Québec, à la MRC de Coaticook afin de solliciter leur appui.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2026 09 156 8.1. AUTORISATION DE CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS

CONSIDÉRANT que depuis la mise en poste de la directrice générale le changement de signataire auprès du Groupement forestier des Cantons n'a été fait

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière lequel est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 130 et 131 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18-1-chapitre III)

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 157 8.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE RENOUELEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER– GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS

CONSIDÉRANT que la municipalité est arrivé à échéance de son plan d'aménagement forestier pour son lot situé sur le chemin Léon-Gérin et bordé par le chemin Scalabrini no de lot 5 486 720 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une offre de service pour renouveler son plan d'aménagement forestier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service du Groupement forestier des Cantons au coût de 1237 \$ incluant le renouvellement du certificat de producteur forestier ;

D'autoriser la directrice générale

DE faire parvenir la résolution à M. Jean-Pierre Robitaille du Groupement forestier des Cantons.

QUE le montant requis soit puisé dans le poste dépenses divers

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

2026 09 158 9.1. AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR UN BOUT DU CHEMIN FAVREAU

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention pour la réhabilitation d'une partie du chemin Favreau ;

CONSIDÉRANT qu'une longueur de +- 200 mètres n'est pas prioritaire pour la subvention du PAVL 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT qu'il serait de mise que toute la partie asphaltée soit remise à neuf ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été faite par l'entrepreneur pour cette partie du chemin au montant de 83 823 \$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les travaux de réhabilitation de la partie du chemin asphalté (chemin Favreau) au coût estimé de la soumission : Réhabilitation chemin Favreau 6+120 à 6+320 ;

D'autoriser la direction à puiser les fonds dans le département de la Voirie

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2026 09 159 10.1. AUTORISATION DE BRANCHEMENT DU PZ-6 DANS PUIS 6

CONSIDÉRANT la problématique d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT la diminution du volume de production annuelle ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2025 la municipalité a mandaté LNA afin d'entreprendre des démarches visant à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement en eau souterraine ;

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé à LNA d'évaluer la caractérisation du piézomètre PZ-6 afin d'évaluer la possibilité de faire un branchement temporaire pour contribuer à l'approvisionnement du réseau municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité accompagner de son ingénieure Mme Gabrielle Ridyard (FQM), de Laforest Nova Aqua (LNA) a rencontré M. Jean-François Dubois, analyste secteur municipal (Direction régionale des autorisations environnementales de l'Estrie) ;

CONSIDÉRANT que depuis 2025, la problématique est devenue une urgence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;

APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder au branchement temporaire et non récurrent du piézomètre PZ-6 dans le puits 6, conformément au deuxième alinéa de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

DE respecter toutes les demandes auxquelles le ministère pourrait nous assujettir ;

DE faire un suivi avec le ministère de l'Environnement pour la suite du dossier d'approvisionnement en eau.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 160 10.2. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SONDE POUR LE PUIITS 2

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission pour faire le remplacement d'une sonde dans un de ses puits (#2) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'achat d'une sonde Keller – MicroLevel 81416.7 tel que décrit dans la soumission au coût de 3 029,66 \$ avant taxes ;

QUE la soumission inclut la main d'œuvre, le déplacement ainsi que les matériaux ;

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de la sonde et de puiser les fonds dans le département Hygiène du milieu.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 161 10.3. AUTORISATION DE L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DU PUIITS 6 ET DU PZ- 6

CONSIDÉRANT qu'une aire de protection immédiate est délimitée pour tout prélèvement d'eau souterraine pour un puits municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission pour l'installation d'une clôture autour du puits 6 et du piézomètre PZ-6 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission # 48380 de Clôtures Orford inc., au coût de 15 087.55 \$ avant taxes ;

DE puiser les fonds dans le département Hygiène du milieu ;

DE faire parvenir la résolution à Clôtures Orford inc.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 162 10.4. OFFRE DE SERVICE NO 16626 (LNA) – SUPPORT PROFESSIONNEL ET SUIVI D'EXPLOITATION – AUTOMNE 2026

CONSIDÉRANT que l'offre de service précédente arrive à échéance et que le projet et suivi d'exploitation des puits municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no 16626 pour leur support professionnel ;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents pertinents à cette offre;

DE puiser les fonds dans le département Hygiène du milieu.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2026 09 163

11.1. OFFRES DE SERVICES SOS BORNES SÈCHES # 2026_097_001 ET 2026_097_002

Abrogé

CONSIDÉRANT que la borne sèche située au 1484 chemin Favreau n'est plus fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres de services pour l'installation d'une borne sèche ;

CONSIDÉRANT que le prix de SOS bornes sèche est inférieur à l'autre entrepreneur pour des travaux similaires ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a également été faite à la municipalité de Compton et qu'une inspection sera faite afin d'inspecter la borne sèche ;

CONSIDÉRANT que lors de la visite à Compton une visite pourra également être prévue à Sainte-Edwidge ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection le coût de l'inspection sera déduit de 50 % lors des travaux d'installation de la nouvelle borne sèche ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de SOS bornes sèches ;

QUE SOS bornes sèches nous alloue une garantie de 5 ans ;

D'autoriser la directrice générale à transmettre la présente résolution à SOS bornes sèches et à M. Alain Patry préventionniste à la MRC ;

D'autoriser la direction générale à prendre les fonds dans le surplus accumulé.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

2026 09 164

12.1. SUBVENTION CAMPS JOUR POUR LES ENFANTS DE STE-EDWIDGE

CONSIDÉRANT les frais d'inscription que doivent déboursier les parents pour inscrire leurs enfants dans **un camp de jour** pour 2026 ;

CONSIDÉRANT que la contribution versée par la Municipalité sera de 65\$/enfant/semaine pour ce qui est du camp Kionata ;

CONSIDÉRANT que le camp Kionata ne gère plus les rabais faits lors de l'inscription;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite aider les familles à profiter **des camps**, peu importe leur situation financière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder une aide financière de 15\$ par enfant par semaine d'inscription;

QUE les parents doivent fournir une preuve de résidence, une preuve que le camp est reconnu et une preuve de paiement ;

DE demander à la MRC la liste des parents qui ont inscrit leurs enfants ;

QU'il est de la responsabilité des parents de demander l'aide financière auprès de la direction de la municipalité ;

DE faire les remboursements à la fin de la période du camp et que la municipalité se donne jusqu'au 15 de décembre 2026 pour faire les chèques.

QUE l'aide financière soit puisée dans le département Loisirs et culture : Autres activités SAE

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 165 12.2. CONSTRUCTION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ SUR LE THÉÂTRE.

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'achat de tapis de cheerleading ;

CONSIDÉRANT que la salle est utilisée par l'école et lors de location ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne désire pas qu'il soit accessible en tout temps ;

QUE selon l'estimation de l'inspecteur en voirie il en coûterait environ 700 \$ taxes non incluses

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE bâtir un espace d'entreposage sur le côté du théâtre pour loger les tapis et autres accessoires ;

D'autoriser la construction de l'espace d'entreposage sur le théâtre dans la salle du haut.

DE prendre les fonds dans le département Loisirs et culture.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 166 12.3. ENTENTE SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook se termine le 31 décembre 2026

CONSIÉRANT que la Ville de Coaticook dépose une nouvelle proposition ;

CONSIDÉRANT que le projet de l'entente est déposé à la table du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook pour une durée de 5 ans ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook ;

ET d'autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2026 09 167 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 3 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de juillet et la première semaine du mois d'août du chèque/dépôt 503176 au 503201 d'un montant de 18 401.94 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 4 août 2026 d'un montant de 9 159.66 \$;

- Payé par chèque aucun ;
- Payé par prélèvement numéro 15316 à 15336 au montant de 9159.66 \$
- Payé par dépôt direct aucun



VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 09 168 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 8 septembre 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D' les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 114 453.17 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6646 à 6659 pour un montant de 49 519.04 \$
- comptes à payer par prélèvement 15337 à 15340 pour un montant de 813.75 \$
- comptes à payer par dépôts direct numéro 2047 au 2071 pour un montant de 64 120.38-\$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 114 453.17 \$ au 8 septembre 2026.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2026 09 169 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h29.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.	Brigitte Desruisseaux Directrice générale et greffière-trésorière
--	---